



**PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

**PREFECTURE
DES COTES D'ARMOR**

**Compte-rendu du comité de pilotage
des sites Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept Iles »
Vendredi 13 mai 2016 à l'Amphithéâtre de Lannion-Trégor Communauté**

Ordre du jour :

- Présentation du docob
- Proposition de validation du docob
- Disposition sur l'organisation relative à l'animation du docob
- Questions diverses

La liste des personnes présentes ainsi que le diaporama présenté en séance sont annexés au présent compte-rendu.

Introduction

Mme le sous-préfet remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur présence. Elle précise que c'est un comité de pilotage important dans la mesure où la validation du document d'objectifs (docob) sera proposée aux membres du comité de pilotage. Les dispositions relatives à l'animation de ce document seront ensuite exposées.

M. l'administrateur général des affaires maritimes Le Diréach précise que les membres se réunissent pour la 3^{ème} fois depuis l'extension du périmètre en mer. Ce 3^{ème} copil est l'occasion de valider le document d'objectifs et de discuter des modalités pour le faire vivre.

Il souligne également que ce double site est très majoritairement marin. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) est composée à 99 % d'espaces marins et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) est exclusivement marine. C'est pour cette raison que le préfet maritime, représenté par son adjoint chargé de l'action de l'Etat en mer, co-préside avec le préfet des Côtes d'Armor, représenté par Madame le sous-préfet, ce comité de pilotage. Enfin, il précise que la préfecture maritime est présente dans les comités de pilotage des 118 sites Natura 2000 littoraux situés sur la façade atlantique, du Mont Saint-Michel à la frontière espagnole.

Il laisse ensuite la parole à Mme Le Borgne, chargée de mission Natura 2000 à Lannion-Trégor Communauté (LTC) afin qu'elle présente le document d'objectifs qu'elle a rédigé.

Présentation du document d'objectifs

Mme Le Borgne explique que Lannion-Trégor Communauté avait déjà été désignée comme structure porteuse chargée de la rédaction et de l'animation du docob sur l'ancien périmètre. Il avait été validé en comité de pilotage en 2006.

L'état des lieux présenté en comité de pilotage de novembre 2014 concernait principalement les milieux marins. Depuis, les éléments relatifs aux habitats et espèces terrestres du site ont été intégrés, ainsi que le diagnostic concernant la pêche professionnelle.

Afin de rédiger le Tome 2 du docob consacré aux objectifs et aux fiches actions, 7 groupes de travail thématiques ont été constitués. Ils ont tous été présidés par des élus représentants des communes de Lannion-Trégor Communauté qui se sont assurés de leur bon déroulement. Ces groupes de travail, ouverts à tous, ont permis aux participants de s'approprier les enjeux du site et différentes structures et associations ont pu intervenir. Les groupes de travail consacrés à la communication, à la sensibilisation et à la charte Natura 2000 se sont réunis à la fin de la phase rédactionnelle du docob. La chargée de mission profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont participé aux groupes de travail.

Mme Le Borgne explique ensuite certaines définitions, présente les enjeux et objectifs à long terme. La désignation des sites Natura 2000 répond à deux directives européennes à savoir la directive « Habitats-Faune-Flore » pour les Zones Spéciales de Conservation et la directive « Oiseaux » pour les Zones de Protection Spéciales. Les actions du DOCOB peuvent concerner l'une ou l'autre de ces directives ou bien les deux.

Les différentes catégories des fiches-actions sont ensuite décryptées.

- **Protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion (GT)**

Cette partie est une reprise des éléments du document d'objectifs initial, qui ont déjà fait l'objet de différentes actions sur le site. A la différence du DOCOB initial qui intégrait des fiches actions par site ou secteur au sein du périmètre, les « nouvelles » fiches actions ciblent un habitat ou grand type d'habitats. La gestion des espèces invasives est un sujet que le service environnement de LTC a pris en main et qui dépasse le périmètre du site Natura 2000.

- **Protéger et gérer l'avifaune d'intérêt communautaire (GO)**

La seule action de « gestion » concernant l'avifaune du site concerne la lutte contre les espèces animales invasives (rat, vison d'Amérique). C'est une action essentielle pour protéger les colonies de reproduction. C'est une action menée par le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle des Sept-Iles en partenariat avec différentes structures (fédération des Chasseurs, ville de Perros-Guirec, LTC, INRA...). La lutte contre le rat a déjà été initiée dans le passé et est un point de vigilance toujours d'actualité.

- **Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire(GA)**

La gestion des laisses de mer (GA3) est une action qui était déjà prévue dans le docob de 2006. Aujourd'hui, le service espaces naturels de LTC accueille un stagiaire qui recense les pratiques des communes et l'état de conservation des plages du site. L'objectif est de faire évoluer les pratiques de nettoyage en faveur de la biodiversité sur les plages.

- **Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis (ES)**

La première fiche action ESO concerne la réalisation d'un tableau de bord, en lien avec l'Agence des Aires Marines Protégées. Il s'agit d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion et calibrer certaines actions. L'opérateur pourra bénéficier d'études et de suivis réalisés notamment dans le cadre de directives européennes (DCE, DCSMM) à plus grande échelle.

- **Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation (CS)**

Le site Web est opérationnel et sera mis à jour régulièrement en phase d'animation du docob. Les actions de communication thématiques pourront concerner entre autres la poursuite d'actions de sensibilisation des pêcheurs à pieds (actions actuellement menées dans le cadre du programme Life par l'association Vivarmor-nature), mais également sur les espèces invasives, les laisses de mer, l'éco-navigation.

- **Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs (AD)**

LTC accompagnera les acteurs du territoire et les collectivités pour leur apporter un appui technique. Ces dernières sont des acteurs incontournables sur de nombreux sujets comme les laisses de mer, les espaces portuaires... Des projets mutualisés amènent à travailler en collaboration avec les gestionnaires d'espaces protégés comme la Réserve Naturelle des Sept-Iles, les sites du Conservatoire du littoral et les sites Natura 2000 voisins (Trégor-Goëlo, baie de Morlaix).

La fiche AD4 « Etudier la pertinence du périmètre du site au regard des enjeux de conservation à l'échelle locale et nationale » était déjà présente dans le docob initial. Elle a été reprise au regard des habitats d'intérêt communautaires situés en bordure du site. Cependant, pour tout projet de modification du périmètre, un dossier scientifique est à constituer en application des directives de l'Union Européenne.

Puis Mme Le Borgne détaille le contenu de la charte. Elle souligne le fait que le signataire de la charte n'est pas forcément conscient des habitats et espèces d'intérêt communautaire qu'il est tenu de respecter, et qu'il est souhaitable qu'il puisse se rapprocher de la structure animatrice du docob.

Les différents dispositifs d'évaluation et de suivi sont indiqués. Ces dispositifs seront complétés par la méthode des tableaux de bord. L'objectif de l'AAMP est de mettre en place ce tableau de bord sur l'ensemble des sites Natura 2000 en phase d'animation.

L'opérateur devra également rechercher différents dispositifs de financement des actions comme les contrats Natura 2000, moyens dédiés à la mise en œuvre des actions dans le cadre du document d'objectifs, le FEAMP, les programmes Life, les programmes Interreg...

Mme Le sous-préfet remercie Mme Le Borgne et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Mme Hamon, du CRPMEM, s'interroge sur la notion d'amélioration ou de maintien de l'état de conservation des habitats, sachant que l'état de conservation des habitats n'est pas connu. Les formulations d'objectifs à long terme du docob ne semblent pas fondées sur des éléments de

connaissances suffisants, ce qui revêt une importance particulière dans le cadre de la mise en œuvre de « l'analyse du risque pêche » qui sera réalisée prochainement.

Mme Le Borgne lui répond que des choix subjectifs ont été faits. Sur le terrestre, l'évaluation de l'état de conservation n'a pas posé de problème. Par contre, il est vrai qu'il existe peu de données sur le milieu marin. Elle rajoute que cela fera partie des connaissances à améliorer.

Mme Gicquel, de l'AAMP, ajoute que beaucoup de travaux sont en cours sur la définition de la notion d'état de conservation mais qu'il ne sera pas possible de répondre à tout. Les questionnements seront soulevés dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord mais il faudra accepter de ne pas pouvoir apporter de réponse pour tout.

M. Le Gall, représentant de l'association des plaisanciers de Pleumeur-Bodou, demande si la turbidité est une activité polluante et si des suivis sont prévus sur la turbidité liée à l'extraction de sable.

Mme Le Borgne répond que le Docob ne prévoit pas de suivis spécifiques de ce type. Cependant, le suivi de la turbidité fait normalement partie des obligations de l'extracteur précisées dans le cahier des charges joint au titre minier.

Mme Gicquel répond que l'AAMP soutient un projet d'étude auprès de la station biologique de Roscoff. Elle propose de donner la parole à M. Thiébault qui mène différents suivis sur le site des Duons (baie de Morlaix) pour définir des indicateurs de suivi de l'impact du panache turbide sur les communautés benthiques de substrat meuble.

M. Thiébault, de la station biologique de Roscoff, rappelle que l'étude visant à définir des indicateurs pourra appréhender l'impact sur les peuplements benthiques uniquement. Il précise que les premiers résultats de ces suivis seront disponibles d'ici 1,5 an. Il indique également que la turbidité nécessite un suivi régulier pour être appréhendée et que ceci n'est malheureusement jamais demandé aux extracteurs.

M. Morvan, représentant de l'association « Archipel libre », interroge le comité de pilotage sur les critères d'approche de 100 et 300 m des reposoirs potentiels pour le phoque et les oiseaux qui avaient été proposés dans la charte Natura 2000 (groupe de travail du 18 avril 2016). Compte tenu de la topographie de l'archipel, la navigation dans une dizaine de passes implique systématiquement une proximité avec ces reposoirs potentiels.

M. Le Borgne précise que cette contrainte a bien été entendue lors de la réunion du groupe de travail et que ces notions de distances ont été supprimées de la charte Natura 2000 dans la version du docob soumise à la validation. Ces notions de distances feront l'objet d'une réflexion en groupe de travail en phase d'animation et dans le cadre de l'élaboration de chartes spécifiques par activité avec les usagers concernés.

M. Bain, mairie de Perros-Guirec, fait remarquer des imprécisions sur les chiffres du nautisme listés dans le docob, notamment concernant le port de Perros-Guirec.

Précision apportée après le copil : les éléments cités étaient ceux du docob validé en 2006. Ces informations ont été mises à jour dans le nouveau docob qui vient d'être validé.

M. l'administrateur général des affaires maritimes Le Diréach demande alors s'il y a d'autres observations.

Mme Hamon, du CRPMEM, intervient pour demander si d'éventuelles remarques ou corrections peuvent encore être formulées pour la rédaction du docob définitif. Les présidents de séance s'accordent à laisser une dizaine de jours aux membres du copil pour faire part de leurs ultimes remarques sur le contenu du document d'objectifs.

M. l'administrateur général des affaires maritimes Le Diréach informe les membres du copil de la nécessité de recueillir l'assentiment formel de l'assemblée sur la validation du document d'objectifs, conformément au code de l'environnement. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Une abstention est retenue : M. Morvan, président de l'association « Archipel Libre ».

Le document d'objectifs est validé

Les présidents de séance remercient la chargée de mission pour son travail ainsi que l'ensemble des membres du comité de pilotage car ce travail est bien le fruit d'un travail collectif. Ce document doit maintenant être approuvé par les préfets. Ils précisent que la procédure d'approbation est longue car elle nécessite l'avis d'autorités et une consultation du public pendant 21 jours.

M. l'administrateur général des affaires maritimes Le Diréach poursuit et indique que la transition d'une phase d'élaboration vers une phase d'animation doit être formalisée. La mission d'élaboration du docob a été confiée à Lannion-Trégor Communauté (LTC), qu'il remercie pour son implication. Cette structure a fait connaître, par courrier aux préfets, sa volonté de poursuivre son action dans la phase d'animation.

M. Lamandé, vice-président de LTC, souligne le travail conséquent qui a été accompli pendant 2,5 ans et confirme que la communauté d'agglomération est très intéressée et motivée à faire vivre ce travail. C'est pour cette raison qu'elle s'est portée candidate à l'animation.

M. l'administrateur général des affaires maritimes Le Diréach demande à l'assemblée si d'autres structures souhaitent se porter candidates à l'animation. En l'absence de candidature supplémentaire, le copil retient la candidature de LTC pour être opérateur pour la phase d'animation du docob. Cette candidature sera proposée aux préfets pour validation.

Conformément aux directives du ministère de l'Ecologie, les préfets envisagent pour ce site une co-animation entre l'AAMP et LTC. Pour clarifier le rôle des deux animateurs, une convention tripartite DREAL BRETAGNE – LTC – AAMP sera proposée à la signature. Ce projet de convention a déjà été présenté à LTC, il y a 2 mois. Sa mise en place devrait pouvoir se faire à l'été 2016.

M. Ledard, représentant de la DREAL Bretagne, prend la parole pour expliquer le cadre de cette convention. Elle a été initiée par la DREAL Bretagne qui souhaite la développer sur l'ensemble des sites bretons. La durée de mise en œuvre de cette convention est fixée à 3 ans renouvelables à l'exception de l'aspect financier. En effet, l'engagement financier restera annuel et fera donc l'objet d'une convention à part.

Les conventions sur les sites majoritairement marins seront tripartites. L'AAMP apportera son expertise des milieux marins ainsi que ses moyens humains et financiers et mutualisera ses actions avec les autres sites Natura 2000 marins. Les conventions des sites terrestres seront bipartites : seule la structure animatrice et la DREAL les cosigneront.

En l'absence d'autres interventions, les présidents de séance remercient l'ensemble des participants ainsi que le président de LTC pour son accueil dans ce bel amphithéâtre et lèvent la séance à 16h00.

Le sous-préfet de Lannion,



Madame Sophie Yannou-Gilet

L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
chargé de l'action de l'Etat en mer,



L'administrateur général des affaires maritimes
Daniel Le Diréach



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE DES CÔTES
D'ARMOR



Feuille de présence
Comité de pilotage des sites Natura 2000
« Côte de Granit Rose - Sept-Iles »



Présidé par M. l'Adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique
et Mme le sous-préfet de Lannion

Prénom NOM	Structure	Messagerie électronique
Michel LEDARD	DREAL / SPN Mandat DIRM	
Sophie OLLIVIER	Préfecture Maritime	sophie.ollivier@premau- atlantique.gouv.fr
Daniel LE DREAC'H	Adjoint au Préf maritime de l'Atlantique	
François BOURIOT	TRELEVERN	TRELEBOU@wanadoo.fr
Alban LE DAUPHIN	Mairie TRÉGARTEL	glodauphin@trepartet.fr
Christophe METEUST	CBVL	
Thomas DUBOS	GMB	
S. Allainouy	CC PG N2000 TG	
BURLOT J	CD. 22	
P. Le Gall	Plaisance APPB	lmgall@wanadoo.fr
Yves JAHIER	UNAN Manche	yves.jahier@gmail.com
MORVAN J-Pierre	Mairie LOUANNÉE	jean-pierre.morvan@univ.fr
SEGURA Yvonne	Plaineur Bolou	Cabinet, yvonne - Segura 2 oray - fr
MORVAN Louis	ARCHIPEL - LIBRE	guillaume.denanteuil@ gmail.com
BAIN Jean	Conseiller Municipal Petit-Querc	J.P.bain@orange.fr

Prénom NOM	Structure	Messagerie électronique
Annie HANON	Adjointe TERRES - ANCIENNE	annie.hanon@prova-suisse.com
PASCAL PROVOST	RNV Sept-Île / LPO	pascal.provost@lpo.fr
Nolwenn HANON	Comité régional des pêches de Bretagne	nhanon@bretagne-peches.org
MAOËL Camille	Vice Président 77k2000	camille-mangel@wanadoo.fr
Eric THIÉBAUT	Station Biologique de Roscoff	thiebaut@sb-roscoff.fr
Alexis COSSON	VivArmor Nature.	kerploun@wanadoo.fr
Gilles BENTZ	LP3	gilles-bentz@lpo.fr
Franck DELISSE	VivArmor Nature	franck.delisse@vivarmor.fr
Kevien LEPAPE	ONCFS 22	lel22@oncfs.gouv.fr
Robigo Laure	CDPEN 22	lrobigo@bretagne-peches.org
André BERTHIAU	Le Parc	leparc-bretagne@gmail.com
Marie Le Baron	DDTM 22	marie.lebaron@coetes-darmor.gouv.fr
Odile GUÉRIN	Marie adjointe TREBEURDEN	guerin-odile@orange.fr
Isabelle Nicolas	PTG / CD	isabelle.nicolas@coetesdarmor.fr
Cécile Gicquel	AAMP	cecile.gicquel@aires-marines.fr
Stéphane GUNGUEN	LTC	stephane.guanguen@lannion-tregor.com
Sylvie Yannou-jillet	Sous-pept de lannion	Sylvie
LEGUENNEC Solenne	CDPMEM 29	EXCUSEE
Maiwenn LE BORGNE	LTC	
Jean-Claude LAMANDÉ	VA LTC	